

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 24 avril 2023**

**Délibération n° CP-2023-2282**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Plan de cession - Économie - Cession, à titre onéreux, à la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) ICMMS ou toute autre société se substituant à elle, de la parcelle de terrain bâti cadastrée AH 90 située 141 rue Pierre Corneille - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-3378 du 9 septembre 2019

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fourmillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

**Commission permanente du 24 avril 2023****Délibération n° CP-2023-2282**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Plan de cession - Économie - Cession, à titre onéreux, à la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) ICMMS ou toute autre société se substituant à elle, de la parcelle de terrain bâti cadastrée AH 90 située 141 rue Pierre Corneille - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-3378 du 9 septembre 2019

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Dans le cadre du plan de cession du patrimoine de la Métropole de Lyon, la Commission permanente a approuvé, par délibération n° CP-2019-3378 du 9 septembre 2019, la cession de l'ancien presbytère de l'église de l'Immaculée conception situé 141 rue Pierre Corneille à Lyon 3ème, parcelle cadastrée AH 90, à la SELAS ICMMS ou toute autre société se substituant à elle, pour un montant de 2 925 000 € dans le but de permettre l'extension de ses locaux situés sur la parcelle contigüe.

**II - Désignation des biens**

Le bien concerné est constitué :

- d'un immeuble sur 2 étages avec combles et sous-sol d'une surface au sol totale de 947,80 m<sup>2</sup> avec bureaux et salles de réunion aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages, cave et locaux techniques en rez-de-chaussée,
- d'une cour intérieure à usage de stationnement,
- le tout bâti sur terrain cadastré AH 90, situé 141 rue Pierre Corneille à Lyon 3ème.

**III - Conditions de la cession**

Une promesse synallagmatique de vente, signée à cet effet le 9 décembre 2019, était soumise à l'accomplissement de conditions suspensives pour lesquelles la non-réalisation d'une seule de ces conditions entraînait la caducité de la promesse.

La signature de l'acte authentique de vente était prévue au plus tard 11 mois suivant la signature de la promesse synallagmatique, soit en novembre 2020. Ce délai a été prorogé jusqu'en juin 2021 sous réserve de la production par l'acquéreur des garanties d'achèvement.

Les conditions suspensives de la promesse et de l'accord de prorogation n'ayant, à ce jour, pas été réalisées, la Métropole a informé l'acquéreur, par courrier du 19 septembre 2022, de l'abandon du projet. Par réponse du 30 novembre 2022, la SELAS ICMMS a donné son accord pour la clôture du dossier et a demandé en conséquence la restitution du dépôt de garantie d'un montant de 146 250 € versé le 11 février 2021 en l'étude de Maître Poulain-Charpentier, notaire associée à Lyon 3ème.

Dans ces conditions, il est proposé d'abroger la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-3378 du 9 septembre 2019 et de rendre leur entière liberté au vendeur et à l'acquéreur, sans indemnité de part et d'autre ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Abroge** la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-3378 du 9 septembre 2019 approuvant la cession, à titre onéreux, à la SELAS ICMMS, ou toute autre société se substituant à elle, pour un montant de 2 925 000 € non assujetti à TVA, de l'ancien presbytère de l'église de l'Immaculée conception situé 141 rue Pierre Corneille à Lyon 3ème, parcelle cadastrée AH 90, en raison de la non-réalisation des conditions suspensives prévues dans la promesse de vente.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 avril 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-302325-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023
---